

SECTEUR 3. RUE DES SPORTS



Les futures constructions peuvent être desservies par la rue des Sports avec un accès mutualisé.

Au vu de sa localisation au sein du bourg, l'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions doit être étudiée avec attention. Les futures constructions doivent respecter un alignement des faitages parallèle à la rue des Sports et un retrait minimum de 10 mètres en limite de voie publique.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,55 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		25 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		14	
Nombre de logements sociaux (min) :		2	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	